



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

# Plan de contrôle du Label Rouge n° 06-15

RÉFÉRENCE DU PLAN	DATE D'APPROBATION PAR L'OC OU RÉFÉRENCE DE L'OC	DATE D'APPROBATION	
CTP-C-Lan 06-15	PC LA 371 V02	09/07/2019	Annule et remplace le plan approuvé le 20/01/2016

## Plan de contrôle constitué

- ▶ de dispositions de contrôle communes, définies dans la décision à consulter sur le site Internet de l'INAO
  - Décision INAO- DEC-CONT-2
- ▶ de dispositions de contrôle spécifiques développées dans le présent document.

**VERSION APPROUVEE LE 09 JUILLET 2019**

**DISPOSITIONS DE CONTRÔLE SPECIFIQUES**

**Plants de rosier de jardin**

**LABEL ROUGE**  
**n° LA 06/15**

## TABLE DES MATIERES

Introduction

A- Application

1. Les opérateurs

2. Répartition des points de contrôle et documents à tenir par les opérateurs

B- Modalités d'habilitation des opérateurs

C- Modalités d'évaluation de l'ODG

D- Mise en œuvre des contrôles

1. Répartition du contrôle interne et externe

2. Méthodes de contrôle

E- Traitement des manquements spécifiques

## INTRODUCTION

Le présent document précise les modalités de contrôle du cahier des charges Plants de rosier de jardin bénéficiant du signe Label Rouge de l'ODG Excellence Végétale. Certipaq a été choisi par l'ODG pour assurer le contrôle du cahier des charges de ce produit.

Le contrôle du respect du cahier des charges est organisé par le plan de contrôle constitué de :

- dispositions de contrôle communes à tous SIQO (hors AB), document disponible sur le site internet de l'INAO,
- dispositions de contrôle spécifiques développées ci-après (dans le présent document).

Le plan de contrôle précise les autocontrôles réalisés par les opérateurs sur leur propre activité, les contrôles internes réalisés sous la responsabilité de l'ODG et les contrôles externes réalisés par Certipaq.

Il prévoit les modalités de délivrance de l'habilitation reconnaissant l'aptitude de l'opérateur à satisfaire aux exigences du cahier des charges.

Le plan de contrôle prévoit les modalités de traitement des manquements et mesures associées (pouvant aller jusqu'à la suspension ou le retrait du certificat).

Tous les opérateurs ayant vocation à être inscrits dans le périmètre de certification initiale font l'objet d'une évaluation initiale par Certipaq, en vue de leur habilitation préalablement à l'octroi de la certification par Certipaq. La certification initiale pourra être délivrée au client, dès lors qu'au moins un opérateur par catégorie nécessaire à une mise en marché du produit, aura fait l'objet d'une habilitation par Certipaq.

Lorsque toutes les conditions requises sont remplies, Certipaq délivre à l'ODG un document de certification officiel (« Certificat ») qui établit de façon claire ou permet d'identifier la portée de la certification octroyée.

Certipaq effectue les contrôles de surveillance des opérateurs tel que prévu dans le plan, dans le respect des fréquences de contrôle qui y figurent.

Certipaq assure la prise de décision de certification sur la base de toutes les informations liées aux évaluations, leur revue et toutes autres informations pertinentes.

## A - APPLICATION

### 1. Les opérateurs

Les présentes dispositions de contrôle spécifiques (DCS) concernent les opérateurs du cahier des charges Label Rouge « Plants de rosier de jardin » dont l'organisme de défense et de gestion est Excellence Végétale.

Les opérateurs de la filière sont répartis dans les catégories suivantes :

- Producteurs-expéditeurs

La catégorie d'opérateurs intègre également tout sous-traitant qui participe effectivement à une ou plusieurs activités prévues dans le cahier des charges et pour le compte de un ou plusieurs opérateurs habilités.

\*Cas des sous-traitants « multi-opérateurs » :

Tout sous-traitant qui participe effectivement à une ou plusieurs activités prévues dans le cahier des charges et pour le compte de plusieurs opérateurs habilités est lui-même considéré comme un opérateur devant être identifié et habilité selon les modalités décrites dans les présentes dispositions de contrôle spécifiques.

\*Cas des sous-traitants « exclusifs » :

Dans le cas d'un sous-traitant faisant l'objet d'un contrat exclusif avec un opérateur habilité, seul l'opérateur est habilité et est responsable des suites éventuelles des contrôles qui sont opérés chez ce sous-traitant dit « exclusif ». Le contrat exclusif est transmis à l'ODG pour justifier de cette situation. Dans ce cas :

- le périmètre de contrôle de l'opérateur, que ce soit en évaluation ou en suivi, comprend tous les points du cahier des charges relevant de l'opérateur,
- l'habilitation de l'opérateur peut être remise en cause du fait de manquements non corrigés au niveau du sous-traitant exclusif, ou du fait d'un refus de contrôle du sous-traitant exclusif.

Une convention-type liant l'opérateur au sous-traitant exclusif, est établie afin de s'assurer que les obligations respectives sont connues, notamment que le sous-traitant exclusif accepte les contrôles de l'organisme certificateur sur les points du cahier des charges le concernant.

- le rapport de contrôle, portant sur l'ensemble des points contrôlés tant chez l'opérateur que chez son sous-traitant, est adressé uniquement à l'opérateur, charge à ce dernier en cas de non-respect d'une exigence sur les opérations réalisées par son sous-traitant de résoudre le problème avec ce dernier.

### 2. Répartition des points de contrôle et documents à tenir par les opérateurs

Durée minimum de conservation des documents relatifs aux autocontrôles : 3 ans.

Opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents (papiers ou numériques) à tenir par l'opérateur (liste indicative et non exhaustive)
Producteurs-expéditeurs  <i>Activité Culture de portes greffes</i>	PM1	Variétés autorisées	Liste des variétés autorisées établie par l'ODG : registre des variétés sélectionnées
	PM2	Porte-greffe autorisé	Factures / BL
	PM3	Calibre minimum du porte-greffe	Inventaire parcellaire Facture d'achat des porte-greffes
	PM4	Assolement	Fiche de réception des porte-greffes et/ou Registre de culture
	PM5	Densité de plantation	Facture d'achat PG et/ou bon de livraison
	PM6	Analyse de sol avant plantation	Fiche de gestion des non-conformités Registre de culture Précédents culturaux
	PM7	Parcelle ou partie de parcelle dédiée au LR	Plan cadastral et/ou déclaration PAC Plan de masse de la parcelle Analyse de sol Attestation d'accréditation COFRAC du laboratoire réalisant l'analyse
Producteurs-expéditeurs  <i>Activité Greffage</i>	PM1	Variétés autorisées	Liste des variétés autorisées établie par l'ODG : registre des variétés sélectionnées
	PM8	Prélèvement, préparation et stockage des greffons	Factures / BL Inventaire parcellaire
	PM9	Méthode de greffage	BL ou factures fournisseurs
	PM33	Déclaration des quantités greffées par variété	Étiquette Registre de culture Plan de la parcelle Déclaration des quantités greffées par variété
Producteurs-expéditeurs	PM1	Variétés autorisées	Liste des variétés autorisées établie par l'ODG : registre des variétés sélectionnées
	PM10	Travail du sol	Factures / BL

Opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents (papiers ou numériques) à tenir par l'opérateur (liste indicative et non exhaustive)
<i>Activité Culture de plants en pleine terre</i>	PM11	Etat sanitaire des plants	Inventaire parcellaire
	PM12	Fertilisation	Registre de culture
	PM13	Conformité variétale	Fiche de récolte
	PM14	Rabattage du PG	Étiquette de chaque unité de manutention
	PM15	Pincements de l'écusson	Déclaration des quantités inventoriées par variété
	PM16	Inventaire des écussons	
	<b>PM17</b>	<b>Date de récolte</b>	
	<b>PM18</b>	<b>Arrachage</b>	
	PM34	Déclaration des quantités inventoriées par variété	
<i>Producteurs-expéditeurs</i>  <i>Activité Vente en racines nues</i>	PM1	Variétés autorisées	Liste des variétés autorisées établie par l'ODG : registre des variétés sélectionnées
	PM19	Identification des lots de plants de rosiers label rouge stockés	Factures / BL Inventaire parcellaire Étiquette
	<b>PM20</b>	<b><u>Stockage intermédiaire et (ou) transport entre le lieu de culture et le lieu de préparation pour la mise en vente</u></b>	Contrat avec transporteur (si plus de 36h) (conditions) et/ou Bordereau de transport Registre de récolte Fiche de récolte Relevés de température Relevé d'enregistrement d'arrosage
	<b>PM21</b>	<b>Stockage long</b>	Critères physiques et dimensionnels (point C-12 du cahier des charges)
	<b>PM22</b>	<b>Tri et calibrage</b>	Enregistrement des quantités conformes au calibrage
	PM23	Identification des plants de rosiers triés et calibrés	Étiquette variétale Étiquette d'identification de l'unité de manutention
	PM24	Zone d'emballage, de préparation, ou de rempotage	Documents d'identification et de traçabilité-comptabilité matière Registre des quantités agréées Fiche de rempotage
	PM25	Mode de présentation du plant de rosier « racines nues »	Documents de traçabilité Registre de culture Bon de livraison ou facture producteur Fiche de validation étiquette

Opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents (papiers ou numériques) à tenir par l'opérateur (liste indicative et non exhaustive)
	<b>PM30</b>	<b>Mise en vente par le producteur</b>	Etiquetages Comptabilité étiquettes
	PM31	Etiquetage	Déclaration des quantités vendues
	PM35	Déclaration des quantités vendues	
Producteurs- expéditeurs  <i>Activité Vente en pots</i>	PM1	Variétés autorisées	Liste des variétés autorisées établie par l'ODG : registre des variétés sélectionnées
	PM19	Identification des lots de plants de rosiers label rouge stockés	Factures / BL Inventaire parcellaire Etiquette
	<b>PM20</b>	<b>Stockage intermédiaire et (ou) transport entre le lieu de culture et le lieu de préparation pour la mise en vente</b>	Contrat avec transporteur (si plus de 36h) (conditions) et/ou Bordereau de transport Registre de récolte Fiche de récolte Relevés de température Relevé d'enregistrement d'arrosage
	<b>PM21</b>	<b>Stockage long</b>	Critères physiques et dimensionnels (point C-12 du cahier des charges)
	<b>PM22</b>	<b>Tri et calibrage</b>	Enregistrement des quantités conformes au calibrage
	PM23	Identification des plants de rosiers triés et calibrés	Etiquette variétale
	PM24	Zone d'emballage, de préparation, ou de rempotage	Etiquette d'identification de l'unité de manutention Documents d'identification et de traçabilité-comptabilité matière
	PM26	Mode de présentation du plant de rosier « conditionné en pot »	Registre des quantités agréées Fiche de rempotage Eventuelles factures du fournisseur de pots
	<b>PM30</b>	<b>Mise en vente par le producteur</b>	Documents de traçabilité Registre de culture Bon de livraison ou facture producteur
			Etiquetages
	PM31	Etiquetage	Comptabilité étiquettes

Opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents (papiers ou numériques) à tenir par l'opérateur (liste indicative et non exhaustive)
	PM35	Déclaration des quantités vendues	Déclaration des quantités vendues
Producteurs- expéditeurs  <i>Activité Culture en pots/conteneurs</i>	PM1	Variétés autorisées	Liste des variétés autorisées établie par l'ODG : registre des variétés sélectionnées
	PM19	Identification des lots de plants de rosiers label rouge stockés	Factures / BL Inventaire parcellaire Etiquette
	<b>PM20</b>	<b><u>Stockage intermédiaire et (ou) transport entre le lieu de culture et le lieu de préparation pour la mise en vente</u></b>	Contrat avec transporteur (si plus de 36h) (conditions) et/ou Bordereau de transport Registre de récolte Fiche de récolte Relevés de température Relevé d'enregistrement d'arrosage
	<b>PM21</b>	<b><u>Stockage long</u></b>	Critères physiques et dimensionnels (point C-12 du cahier des charges)
	<b>PM22</b>	<b><u>Tri et calibrage</u></b>	Enregistrement des quantités conformes au calibrage
	PM23	Identification des plants de rosiers triés et calibrés	Etiquette variétale Etiquette d'identification de l'unité de manutention
	PM24	Zone d'emballage, de préparation, ou de rempotage	Documents d'identification et de traçabilité-comptabilité matière Registre des quantités agréées Fiche de rempotage
	<b>PM27</b>	<b><u>Rosier cultivé en pot</u></b>	Eventuelles factures du fournisseur de pots
	PM28	Entretien de la culture Conformité variétale	Documents de traçabilité Registre de culture
	PM29	Tri et le calibrage	Etiquette individuelle des plants
	<b>PM30</b>	<b><u>Mise en vente par le producteur</u></b>	Substrat et engrais: Bon de livraison ou facture fournisseur
PM31	Etiquetage	Document technique du fournisseur Bon de livraison	

Opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents (papiers ou numériques) à tenir par l'opérateur (liste indicative et non exhaustive)
	PM35	Déclaration des quantités vendues	Bon de livraison ou facture producteur Comptabilité matière (matériel végétal + étiquettes) Fiche de validation étiquette Etiquetages Comptabilité étiquettes Déclaration des quantités vendues

## B - MODALITES D'HABILITATION DES OPERATEURS

Catégorie d'opérateurs	Modalités (sur site / documentaire)	Contrôle sur site en vue de l'habilitation réalisé par (OC/ODG)	Lorsque le contrôle documentaire doit être suivi d'un contrôle sur site : délai de réalisation du contrôle sur site après prononcé de l'habilitation (en mois)
Producteurs-expéditeurs	Sur site	OC	/

**C - MODALITES D'EVALUATION DE L'ODG**

Durée minimum de conservation des documents relatifs au contrôle interne : 3 ans.

Numéro	Thématique	Points à évaluer lors de l'évaluation initiale	Points à évaluer au cours de l'évaluation de suivi
<b>PM36</b>	<b>Conformité variétale</b>	Vérification documentaire du COV et de l'appellation commerciale des variétés contrôlées (Fichier de l'INOV ou de l'OCVV, Dossier d'édition de l'obteneur éditeur) Ou Vérification documentaire des dispositions prévues pour la gestion des variétés	Vérification documentaire du COV et de l'appellation commerciale des variétés contrôlées (Fichier de l'INOV ou de l'OCVV, Dossier d'édition de l'obteneur éditeur)
PM37	Nombre de variétés labellisables	Vérification documentaire de la tenue à jour de la liste des variétés et du respect du nombre maximum de variétés labellisables sur le registre des variétés sélectionnées	Vérification documentaire de la tenue à jour de la liste des variétés et du respect du nombre maximum de variétés labellisables sur le registre des variétés sélectionnées

Numéro	Thématique	Points à évaluer lors de l'évaluation initiale	Points à évaluer au cours de l'évaluation de suivi
<b>PM38</b>	<b><u>Conditions prévues pour qu'une variété puisse figurer au registre</u></b>	<p>Vérification documentaire des éléments constitutifs du dossier de sélection des variétés contrôlées</p> <p>Vérification du respect des conditions prévues pour qu'une variété puisse figurer au registre (Registre des variétés sélectionnées)</p> <p><i>Dossier de sélection de chacune des variétés comprenant notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-COV</li> <li>-Fichiers de l'INOV ou de l'OCW</li> <li>-Dossier d'édition de l'obteneur-éditeur</li> <li>-Convention ODG/Concours</li> <li>-Relevés des notes issues des concours</li> <li>-Grille de notation spécifique Label Rouge (annexe du cahier des charges)</li> </ul> <p>Ou</p> <p>Vérification documentaire des dispositions prévues pour qu'une variété puisse figurer au registre</p>	<p>Vérification documentaire des éléments constitutifs du dossier de sélection des variétés contrôlées</p> <p>Vérification du respect des conditions prévues pour qu'une variété puisse figurer au registre (Registre des variétés sélectionnées)</p> <p><i>Dossier de sélection de chacune des variétés comprenant notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-COV</li> <li>-Fichiers de l'INOV ou de l'OCW</li> <li>-Dossier d'édition de l'obteneur-éditeur</li> <li>-Convention ODG/Concours</li> <li>-Relevés des notes issues des concours</li> <li>-Grille de notation spécifique Label Rouge (annexe du cahier des charges)</li> </ul>

Numéro	Thématique	Points à évaluer lors de l'évaluation initiale	Points à évaluer au cours de l'évaluation de suivi
<b>PM39</b>	<b><u>Conditions prévues pour qu'une variété puisse figurer dans la pré-liste</u></b>	<p>Vérification documentaire des éléments constitutifs du dossier de sélection des variétés figurant dans la pré-liste</p> <p>Vérification du respect des conditions prévues pour qu'une variété puisse figurer dans la pré-liste</p> <p><i>Pré-liste</i></p> <p><i>Dossier de sélection de chacune des variétés figurant dans la pré-liste comprenant notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Fichiers de l'INOV ou de l'OCW</li> <li>-Dossier d'édition de l'obtenteur-éditeur</li> <li>-Convention ODG/Concours</li> <li>-Relevés des notes issues des concours</li> <li>-Grille de notation spécifique Label Rouge (annexe du cahier des charges)</li> </ul>	<p>Vérification documentaire des éléments constitutifs du dossier de sélection des variétés figurant dans la pré-liste</p> <p>Vérification du respect des conditions prévues pour qu'une variété puisse figurer dans la pré-liste</p> <p><i>Pré-liste</i></p> <p><i>Dossier de sélection de chacune des variétés figurant dans la pré-liste comprenant notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Fichiers de l'INOV ou de l'OCW</li> <li>-Dossier d'édition de l'obtenteur-éditeur</li> <li>-Convention ODG/Concours</li> <li>-Relevés des notes issues des concours</li> <li>-Grille de notation spécifique Label Rouge (annexe du cahier des charges)</li> </ul>
<b>PM40</b>	<b><u>Grille de notation spécifique au label rouge</u></b>	<p>Vérification documentaire de la conformité des grilles de notation utilisées et de la gestion documentaire de cette grille par l'ODG</p> <p>Ou</p> <p>Vérification des dispositions prévues pour la gestion de la grille de notation</p>	<p>Vérification documentaire de la conformité des grilles de notation utilisées et de la gestion documentaire de cette grille par l'ODG</p>

Numéro	Thématique	Points à évaluer lors de l'évaluation initiale	Points à évaluer au cours de l'évaluation de suivi
PM41	<b><u>Conditions de sélection des variétés - Concours référents</u></b>	<p>Vérification documentaire du respect des conditions de sélection des variétés et des modalités de passage en concours (conservation des documents et tenue à jour)</p> <p><i>-Convention ODG/Concours</i> <i>-Relevés des notes issues des concours</i> <i>-Grille de notation spécifique Label Rouge</i> <i>-Composition du jury</i></p> <p>Ou</p> <p>Vérification des disposition prévues pour la gestion des modalités de sélection des variétés et des modalités de passage en concours</p>	<p>Vérification documentaire du respect des conditions de sélection des variétés et des modalités de passage en concours (conservation des documents et tenue à jour)</p> <p><i>-Convention ODG/Concours</i> <i>-Relevés des notes issues des concours</i> <i>-Grille de notation spécifique Label Rouge</i> <i>-Composition du jury</i></p>
PM42	Conditions d'exclusion d'une variété du registre label rouge	<p>Vérification documentaire de la prise en compte des conditions d'exclusion d'une variété du registre label rouge</p> <p><i>-Proposition de retrait de l'éditeur / obtenteur</i> <i>-COV</i> <i>-Dossier d'évaluation et de suivi de la qualité supérieure</i></p> <p>Ou</p> <p>Vérification des dispositions prévues pour la gestion des modalités d'exclusion d'une variété du registre</p>	<p>Vérification documentaire du respect des conditions d'exclusion d'une variété du registre label rouge</p> <p><i>-Proposition de retrait de l'éditeur / obtenteur</i> <i>-COV</i> <i>-Dossier d'évaluation et de suivi de la qualité supérieure</i></p>
PMA	Gestion des étiquetages	Procédures d'élaboration de nouveaux étiquetages	<p>Procédures d'élaboration de nouveaux étiquetages</p> <p>Vérification du suivi et de la validation des étiquetages</p>

## D - MISE EN OEUVRE DES CONTRÔLES

### 1. Répartition du contrôle interne et externe

Les contrôles de la filière "Plants de rosier de jardin" sont répartis entre le contrôle interne et le contrôle externe selon les fréquences détaillées dans le tableau ci-dessous.

La période de référence est : l'année civile.

Les fréquences de contrôle des producteurs-expéditeurs sont calculées sur la base du nombre d'opérateurs habilités « actifs » à partir de la liste des opérateurs à jour au 1er avril de l'année N. Le nombre d'opérateurs contrôlés en contrôle externe est arrondi au nombre entier supérieur.

Le contrôle des opérateurs réalisé avec préavis, le seront sans excéder 14 jours de préavis. Un total de 10% du nombre de contrôles prévus en externe par le présent DCS sont réalisés sans préavis. En fonction des effectifs, notamment en début de démarche, l'OC pourra être amené à réaliser 1 contrôle inopiné tous les 2 ans.

Libellé de l'activité ou du type de contrôle concerné	Fréquences minimales des contrôles internes	Fréquences minimales des contrôles externes
Producteurs-expéditeurs*	100% des producteurs-expéditeurs** / an	33% des producteurs-expéditeurs** / an

\* Est également considéré comme opérateur tout sous-traitant qui participe effectivement à une ou plusieurs activités prévues dans le cahier des charges et pour le compte de plusieurs opérateurs habilités.

\*\* Le contrôle de l'opérateur se compose du contrôle de l'opérateur habilité et du contrôle de tout éventuel sous-traitant exclusif auquel il fait appel.

### 2. Méthodes de contrôle

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Producteur-expéditeur	PM1	Variétés autorisées	/	Vérification documentaire des variétés utilisées à partir de l'inventaire parcellaire, de la liste des variétés autorisées, des documents d'achat-livraison	Inventaire parcellaire, enregistrement par parcelle : -Code parcelle, -Surface, -Localisation, -Variété implantée, -Numéro de lot (conservation traçabilité)	Vérification documentaire des variétés utilisées à partir de l'inventaire parcellaire, de la liste des variétés autorisées, des documents d'achat-livraison  <i>Liste des variétés autorisées établie par l'ODG : registre des variétés sélectionnées Factures / BL Inventaire parcellaire</i>
Producteur-expéditeur	PM2	Porte-greffe autorisé	/	Vérification documentaire du respect du porte-greffe utilisé	Conservation des documents preuve d'utilisation de porte-greffe utilisé Enregistrement dans le registre de culture	Vérification documentaire du respect du porte-greffe utilisé  <i>Facture d'achat des porte-greffes Fiche de réception des porte-greffes et/ou Registre de culture</i>

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Producteur-expéditeur	PM3	Calibre minimum du porte-greffe	/	Vérification visuelle si visible le jour de l'audit  Vérification documentaire du respect du calibre du porte-greffe	Mesure et enregistrement du calibre du porte-greffe lors de la plantation (minimum 1 PG pour 1000 si achat extérieur de PG; systématique si production de PG sur site)	Vérification visuelle si visible le jour de l'audit  Vérification documentaire du respect du calibre du porte-greffe  <i>Facture d'achat PG et/ou bon de livraison</i> <i>Fiche de réception des porte-greffes et/ou Registre de culture</i> <i>Fiche de gestion des non-conformités</i>
Producteur-expéditeur	PM4	Assolement	/	Vérification documentaire du respect de l'assolement	Tenue à jour des enregistrements de l'assolement	Vérification documentaire du respect de l'assolement  <i>Registre de culture</i> <i>Précédents cultureux</i> <i>Plan cadastral et/ou déclaration PAC</i> <i>Plan de masse de la parcelle</i>

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Producteur-expéditeur	PM5	Densité de plantation	/	Vérification visuelle des parcelles effectivement plantées  Vérification documentaire du respect de la densité	Enregistrement de la surface plantée et du nombre de PG pour le calcul de la densité	Vérification visuelle des parcelles effectivement plantées  Vérification documentaire du respect de la densité  <i>Registre de culture</i>
Producteur-expéditeur	PM6	Analyse de sol avant plantation	/	Vérification documentaire de la réalisation de l'analyse de sol (fréquences, paramètres)	Récupération et conservation des documents attestant de l'accréditation du laboratoire  Analyse de sol devant comporter au minimum la mesure des paramètres suivants : le pH, la matière organique, l'azote (N), le phosphore (P), la potasse (K), le magnésium (Mg) et le bore (B) sont mesurés	Vérification documentaire de la réalisation de l'analyse de sol (fréquences, paramètres)  <i>Analyse de sol Attestation d'accréditation COFRAC du laboratoire réalisant l'analyse</i>

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Producteur-expéditeur	PM7	Parcelle ou partie de parcelle dédiée au LR	/	<p>Vérification visuelle de la cohérence entre le plan et le terrain, ainsi que de la conformité de l'identification sur le terrain de chaque variété par sondage</p> <p>Vérification documentaire de la tenue à jour du plan des parcelles et de la conformité des informations précisées</p>	<p>Tenue à jour du plan des parcelles ou parties de parcelles dédiées au LR</p> <p>Identification sur le terrain de chaque variété et report sur le plan</p>	<p>Vérification visuelle de la cohérence entre le plan et le terrain, ainsi que de la conformité de l'identification sur le terrain de chaque variété par sondage</p> <p>Vérification documentaire de la tenue à jour du plan des parcelles et de la conformité des informations précisées</p> <p><i>Plan cadastral + plan de masse de la parcelle</i></p>
Producteur-expéditeur	PM8	Prélèvement, préparation et stockage des greffons	/	<p>Vérification visuelle de l'identification-étiquetage des rangs, le cas échéant, si visible le jour de l'audit</p> <p>Vérification visuelle de l'identification-étiquetage des bottes de greffons si visible le jour de l'audit</p> <p>Vérification documentaire de l'origine des greffons</p>	<p>Récupération et conservation des éléments attestant de l'origine des greffons</p>	<p>Vérification visuelle de l'identification-étiquetage des rangs, le cas échéant, si visible le jour de l'audit</p> <p>Vérification visuelle de l'identification-étiquetage des bottes de greffons si visible le jour de l'audit</p> <p>Vérification documentaire de l'origine des greffons</p> <p><i>BL ou factures fournisseurs</i> <i>Etiquette</i></p>

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Producteur-expéditeur	PM9	Méthode de greffage	/	<p>Vérification visuelle du respect de la méthode de greffage et de l'identification de la variété écussonnée</p> <p>Vérification documentaire de la tenue à jour du plan (variétés, quantités greffées)</p>	<p>Tenue à jour du plan</p> <p>Identification sur le terrain</p>	<p>Vérification visuelle du respect de la méthode de greffage et de l'identification de la variété écussonnée</p> <p>Vérification documentaire de la tenue à jour du plan (variétés, quantités greffées)</p> <p><i>Registre de culture</i> <i>Plan de la parcelle</i> <i>Etiquette</i></p>
Producteur-expéditeur	PM10	Travail du sol	/	<p>Vérification visuelle de l'état du sol</p> <p>Vérification documentaire des interventions et du respect des pratiques</p>	<p>Enregistrement des interventions</p>	<p>Vérification visuelle de l'état du sol</p> <p>Vérification documentaire des interventions et du respect des pratiques</p> <p><i>Registre de culture</i></p>

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Producteur-expéditeur	PM11	Etat sanitaire des plants	/	Vérification visuelle des plants si présents  Vérification documentaire des enregistrements et des modalités prévus	Vérification visuelle de l'état sanitaire des blocs ou unités de rosiers LR et enregistrement  Enregistrement intervention phytosanitaire si nécessaire	Vérification visuelle des plants si présents  Vérification documentaire des enregistrements et du respect du suivi de l'état sanitaire des plants  <i>Registre de culture</i>
Producteur-expéditeur	PM12	Fertilisation	/	Vérification documentaire des enregistrements et des modalités prévus	Enregistrement des interventions de fertilisation à chaque apport	Vérification documentaire des enregistrements et du respect des modalités de fertilisation  <i>Registre de culture</i>
Producteur-expéditeur	PM13	Conformité variétale	/	Vérification visuelle des plants si présents  Vérification documentaire des conditions de suivi des parcelles ou parties de parcelles dédiées à la culture des plants de rosier label rouge ou des enregistrements prévus	Vérification visuelle des parcelles ou parties de parcelles dédiées à la culture des plants de rosier label rouge  Enregistrement des pratiques effectuées en cas de plants en mélange non conformes, d'une inversion de variété	Vérification visuelle des plants si présents  Vérification documentaire du suivi des parcelles ou parties de parcelles dédiées à la culture des plants de rosier label rouge  <i>Registre de culture</i>

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Producteur-expéditeur	PM14	Rabattage du PG	/	Vérification visuelle du mode de rabattage  Vérification documentaire de la réalisation du rabattage	Enregistrement de la date de rabattage après la première année de culture	Vérification visuelle du mode de rabattage  Vérification documentaire de la réalisation du rabattage  <i>Registre de culture</i>
Producteur-expéditeur	PM15	Pincements de l'écusson	/	Vérification visuelle des modalités de pincement de l'écusson (trace de coupe)  Vérification documentaire de l'absence de produit chimique permettant le pincement	Enregistrement de la date de pincement	Vérification visuelle des modalités de pincement de l'écusson (trace de coupe)  Vérification documentaire de l'absence de produit chimique permettant le pincement  <i>Registre de culture</i>
Producteur-expéditeur	PM16	Inventaire des écussons	/	Vérification documentaire des enregistrements prévus et de la réalisation de l'inventaire des écussons prévues	Réalisation de l'inventaire des écussons dans le délai défini dans le cahier des charges et enregistrement dans le registre de culture  Déclaration envoyée à l'ODG dans le délai défini dans le cahier des charges	Vérification documentaire de la réalisation de l'inventaire, de son délai et du délai d'envoi à l'ODG  <i>Registre de culture : inventaire des écussons</i>

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Producteur-expéditeur	<b>PM17</b>	<b>Date de récolte</b>	PPC/CCC	Vérification documentaire des enregistrements prévus	Enregistrement sur le cahier de culture de : -Dates de greffage -Traitement -Date de récolte	Vérification documentaire et visuelle du respect de la date de récolte Vérification visuelle et/ou documentaire de l'absence de défoliage chimique  <i>Registre de culture</i>
Producteur-expéditeur	<b>PM18</b>	<b>Arrachage</b>	PPC	Vérification visuelle et/ou documentaire des modalités d'identification des plants récoltés et des enregistrements prévus	Enregistrement de la date et de l'heure ou partie de journée d'arrachage et de mise à l'abri des plants, de l'arrosage des plants	Vérification visuelle et/ou documentaire de l'identification des plants récoltés, du délai entre l'arrachage et la mise à l'abri des plants, de l'arrosage des plants  <i>Registre de culture</i> <i>Fiche de récolte</i> <i>Etiquette de chaque unité de manutention</i>
Producteur-expéditeur	PM19	Identification des lots de plants de rosiers label rouge stockés	/	Vérification documentaire des modalités d'identification et de la traçabilité des lots de plants de rosiers prévues	Tenue à jour de l'identification et de la traçabilité des lots de plants de rosiers : -Numéro de lot -Variété -Code sous-traitant (le cas échéant) -Mention label rouge	Vérification visuelle et documentaire de l'identification et de la traçabilité des lots de plants de rosiers en stock  <i>Etiquette</i>

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Producteur-expéditeur	<b>PM20</b>	<b><u>Stockage intermédiaire et (ou) transport entre le lieu de culture et le lieu de préparation pour la mise en vente</u></b>	PPC/CCC	Vérification documentaire et/ou visuelle des modalités de stockage/transport prévues et des enregistrements prévus	<p>Enregistrement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Date de récolte</li> <li>-Date de mise en pot ou mise en stockage de longue durée</li> <li>-Date d'arrosage</li> </ul> <p>Identification des plants de rosiers en cas de transport</p> <p>Bordereau précisant les conditions de transport et/ou Signature d'un contrat avec le transporteur (si transport routier)</p>	<p>Vérification visuelle des conditions d'entreposage et de l'identification des plants</p> <p>Vérification visuelle du camion utilisé en cas de transport excédant 36h (si présent lors de l'audit)</p> <p>Vérification documentaire du respect du délai récolte - mise en pot ou mise en stockage de longue durée</p> <p>Vérification documentaire du contrat transporteur (conditions de transport) et/ou bordereau</p> <p><i>Contrat avec transporteur (si plus de 36h) (conditions) et/ou Bordereau de transport</i></p> <p><i>Registre de récolte</i></p> <p><i>Fiche de récolte</i></p>

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Producteur-expéditeur	<b>PM21</b>	<b>Stockage long</b>	PPC	Vérification visuelle des conditions de conservation prévues en stockage long Vérification documentaire des enregistrements prévus	Réglage de la consigne de la chambre froide pour respect de la température (au moins une fois en début de saison)  Relevé de température et enregistrement (1 fois/jour)  Enregistrement des dates d'arrosage ou des modalités prévues en cas de mise en arrosage automatique (au moins 1 fois/semaine)	Vérification visuelle des conditions de conservation en stockage long  Vérification documentaire du suivi des températures (fréquence, résultat) et de l'arrosage  <i>Relevés de température</i> <i>Relevé d'enregistrement d'arrosage</i>
Producteur-expéditeur	<b>PM22</b>	<b>Tri et calibrage</b>	PPC/CCC	Vérification documentaire des modalités de tri et calibrage et des enregistrements prévus Vérification visuelle de la présence des outils de calibrage	Sensibilisation du personnel (avant la prise de poste) Contrôle visuel (chaque plant trié-calibré) Mesure selon les critères des normes dimensionnelles (en cas de doute après premier tri visuel) Enregistrement des quantités conformes au calibrage (pour chaque variété)	Vérification visuelle des compétences du personnel au tri et calibrage des plants de rosiers Vérification visuelle des plants et du matériel présent et utilisé  Vérification documentaire des quantités triées et calibrées  <i>Critères physiques et dimensionnels (point C-12 du cahier des charges)</i> <i>Enregistrement des quantités conformes au calibrage</i>

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Producteur-expéditeur	PM23	Identification des plants de rosiers triés et calibrés	/	Vérification visuelle des modalités d'identification des plants de rosiers triés et calibrés prévues Vérification documentaire de la traçabilité prévue	Tenue à jour d'une traçabilité	Vérification visuelle de l'identification des plants de rosiers triés et calibrés  Vérification documentaire de la traçabilité-comptabilité matière sur minimum 1 lot  <i>Etiquette variétale</i> <i>Etiquette d'identification de l'unité de manutention</i> <i>Documents d'identification et de traçabilité-comptabilité matière</i> <i>Registre des quantités agréées</i>
Producteur-expéditeur	PM24	Zone d'emballage, de préparation, ou de repotage	/	Vérification visuelle des conditions d'entreposage et de l'identification des plants prévues	Identification des plants de rosiers en cas de transport	Vérification visuelle des conditions d'entreposage et de l'identification des plants  <i>Fiche de repotage</i>

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Producteur-expéditeur	PM25	Mode de présentation du plant de rosier « racines nues »	/	Vérification visuelle du mode de présentation prévu pour les plants de rosiers « racines nues »	Tenue d'une traçabilité de lots Identification des plants de rosier	Vérification visuelle du mode de présentation des plants de rosiers « racines nues » selon la destination  Vérification documentaire de la traçabilité-comptabilité matière sur minimum 1 lot  <i>Documents de traçabilité-comptabilité matière</i> <i>Etiquette</i>
Producteur-expéditeur	PM26	Mode de présentation du plant de rosier « conditionné en pot »	/	Vérification visuelle et/ou documentaire du mode de présentation prévu pour les plants de rosiers « conditionnés en pot »	Tenue d'une traçabilité de lots Identification des plants de rosier	Vérification visuelle et/ou documentaire du mode de présentation des plants de rosiers « conditionnés en pot » Vérification documentaire de la traçabilité-comptabilité matière sur minimum 1 lot  <i>Eventuelles factures du fournisseur de pots</i> <i>Documents de traçabilité-comptabilité matière</i>

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Producteur-expéditeur	<b>PM27</b>	<b><u>Rosier cultivé en pot</u></b>	PPC/CCC	Vérification documentaire et/ou visuelle des modalités de culture en pots prévues Vérification documentaire des enregistrements prévus Vérification documentaire du respect des caractéristiques du substrat et engrais prévus d'être utilisés	Tenue d'une traçabilité de lots Identification des plants de rosier Enregistrement de la durée de mise en culture Conservation des documents attestant des caractéristiques du substrat et engrais utilisé	Vérification visuelle et/ou documentaire des rosiers cultivés en pot Vérification documentaire de la traçabilité sur minimum 1 lot pour vérifier le respect de la durée de mise en végétation Vérification documentaire du respect des caractéristiques du substrat et engrais utilisé  <i>Eventuelles factures du fournisseur de pots</i> <i>Documents de traçabilité</i> <i>Registre de culture</i> <i>Étiquette individuelle des plants</i> <i>Substrat et engrais:</i> <i>Bon de livraison ou facture fournisseur</i> <i>Document technique du fournisseur</i>

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Producteur-expéditeur	PM28	Entretien de la culture Conformité variétale	/	Vérification documentaire des modalités prévues Vérification documentaire des enregistrements prévus si intervention phytosanitaire ou si non-conformes	Vérification visuelle de l'état sanitaire des plants cultivés en pot Enregistrement des interventions phytosanitaires avec motif (si déclenchées) Enregistrement des rosiers déclassés si non-conformes	Vérification documentaire de la réalisation du suivi sanitaire des plants cultivés en pot Vérification documentaire des éventuelles interventions motivées et éventuels déclassement  <i>Registre de culture</i>
Producteur-expéditeur	PM29	Tri et le calibrage	/	Vérification documentaire des modalités de tenue de la comptabilité matière prévues	Tenue d'une comptabilité matière	Vérification visuelle du respect des pratiques (tri, nombre de bourgeon, caractéristiques dimensionnelles des branches) Vérification de la comptabilité matière sur minimum 1 lot  <i>Bon de livraison Comptabilité matière (matériel végétal + étiquettes)</i>
Producteur-expéditeur	<b>PM30</b>	<b><u>Mise en vente par le producteur</u></b>	PPC/CCC	Vérification des modalités de mise en vente prévues	Tenue d'une traçabilité avec conservation des documents pour suivi du respect de la date de mise en vente	Vérification visuelle des lots présents le jour de l'audit  Vérification documentaire de la traçabilité et du respect du délai de mise en vente  <i>Registre de culture Bon de livraison ou facture producteur</i>

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Producteur-expéditeur	PM31	Etiquetage	/	Vérification de l'étiquetage des plants de rosier LR prévu	Utilisation d'étiquettes conformes et validées par l'ODG et l'Organisme Certificateur  Tenue d'une comptabilité étiquettes LR	Vérification visuelle : présentation et utilisation des étiquettes conformes et validées  Vérification documentaire et validation : fiche de validation d'étiquette Vérification de la comptabilité matière emballages  <i>Fiche de validation étiquette</i> <i>Etiquetages</i> <i>Comptabilité étiquettes</i>
Producteur-expéditeur	PM33	Déclaration des quantités greffées par variété	/	Vérification documentaire de la réalisation de la déclaration, de sa complétude et de sa transmission à l'ODG dans les délais	Déclaration des quantités greffées par variété : à remplir et transmettre à l'ODG dans les délais définis dans le cahier des charges	Vérification documentaire de la réalisation de la déclaration, de sa complétude et de sa transmission à l'ODG dans les délais  <i>Déclaration des quantités greffées par variété</i>
Producteur-expéditeur	PM34	Déclaration des quantités inventoriées par variété	/	Vérification documentaire des modalités prévues d'enregistrement et de transmission des déclarations des quantités inventoriées par variété	Déclaration des quantités inventoriées par variété : à remplir et transmettre à l'ODG dans les délais définis dans le cahier des charges	Vérification documentaire de la réalisation de la déclaration, de sa complétude et de sa transmission à l'ODG dans les délais  <i>Déclaration des quantités inventoriées par variété</i>

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Producteur-expéditeur	PM35	Déclaration des quantités vendues	/	Vérification documentaire des modalités prévues d'enregistrement et de transmission des déclarations des quantités vendues au printemps	Déclaration des quantités vendues : à remplir et transmettre à l'ODG conformément aux modalités définies dans le cahier des charges	Vérification documentaire de la réalisation de la déclaration, de sa complétude et de sa transmission à l'ODG dans les délais  <i>Déclaration des quantités vendues</i>

E - TRAITEMENT DES MANQUEMENTS SPECIFIQUES

Manquements opérateurs :

\*En cas de récurrence, il convient de se référer aux dispositions prévues dans le cadre du suivi

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Récurrence Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Producteur-expéditeur	PM1 à PM35	PM1 à PM35	Absence d'un document requis ou document requis non à jour	Habilitation	Cf. DCC Tous SIQO	Cf. DCC Tous SIQO	Cf. DCC Tous SIQO	Cf. DCC Tous SIQO	Cf. DCC Tous SIQO
Producteur-expéditeur	PM1	Variétés autorisées	Utilisation de variété non autorisée	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur préalable à l'octroi de l'habilitation	Refus d'habilitation	/
Producteur-expéditeur	PM1	Variétés autorisées	Utilisation de variété non autorisée	Suivi	Oui	Avertissement ou Retrait du bénéfice du signe	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire) ou Retrait du bénéfice du signe (Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation ou Retrait d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Producteur-expéditeur	PM2	Porte-greffe autorisé	Choix d'un porte-greffe non autorisé	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur préalable à l'octroi de l'habilitation	Refus d'habilitation	/

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
								Mesure de traitement en 2ème constat <i>(et modalité de vérification du retour à la conformité)</i>	Mesure de traitement en 3ème constat <i>(et modalité de vérification du retour à la conformité)</i>
Producteur-expéditeur	PM2	Porte-greffe autorisé	Choix d'un porte-greffe non autorisé	Suivi	Oui	Avertissement ou Retrait du bénéfice du signe	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Prochain contrôle de suivi ou Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire <i>(Lors du contrôle supplémentaire)</i> ou Retrait du bénéfice du signe <i>(Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)</i>	Suspension d'habilitation ou Retrait d'habilitation <i>(Contrôle supplémentaire)</i>
Producteur-expéditeur	PM3	Calibre minimum du porte-greffe	Non respect du calibre minimum du porte-greffe	Habilitation	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Contrôle supplémentaire sur site	/*	/*
Producteur-expéditeur	PM3	Calibre minimum du porte-greffe	Non respect du calibre minimum du porte-greffe	Suivi	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur, ou prochain contrôle de suivi interne ou externe	Avertissement <i>(Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)</i>	Retrait du bénéfice du signe ou Suspension d'habilitation <i>(Contrôle supplémentaire)</i>
Producteur-expéditeur	PM4	Assolement	Non respect de l'assolement	Habilitation	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Contrôle supplémentaire sur site	/*	/*

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
								Mesure de traitement en 2ème constat <i>(et modalité de vérification du retour à la conformité)</i>	Mesure de traitement en 3ème constat <i>(et modalité de vérification du retour à la conformité)</i>
Producteur-expéditeur	PM4	Assolement	Non respect de l'assolement	Suivi	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur, ou prochain contrôle de suivi interne ou externe	Avertissement <i>(Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)</i>	Retrait du bénéfice du signe ou Suspension d'habilitation <i>(Contrôle supplémentaire)</i>
Producteur-expéditeur	PM5	Densité de plantation	Non respect de la densité de plantation	Habilitation	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Contrôle supplémentaire sur site	/*	/*
Producteur-expéditeur	PM5	Densité de plantation	Non respect de la densité de plantation	Suivi	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur, ou prochain contrôle de suivi interne ou externe	Avertissement <i>(Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)</i>	Retrait du bénéfice du signe ou Suspension d'habilitation <i>(Contrôle supplémentaire)</i>
Producteur-expéditeur	PM6	Analyse de sol avant plantation	Absence d'analyse physico-chimique de la parcelle avant plantation ou paramètres analytiques non mesurés	Habilitation	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Contrôle supplémentaire sur site	/*	/*
Producteur-expéditeur	PM6	Analyse de sol avant plantation	Analyse de sol par un laboratoire non accrédité COFRAC	Habilitation	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Contrôle supplémentaire sur site	/*	/*

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
								Mesure de traitement en 2ème constat <i>(et modalité de vérification du retour à la conformité)</i>	Mesure de traitement en 3ème constat <i>(et modalité de vérification du retour à la conformité)</i>
Producteur-expéditeur	PM6	Analyse de sol avant plantation	Absence d'analyse physico-chimique de la parcelle avant plantation ou paramètres analytiques non mesurés	Suivi	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur, ou prochain contrôle de suivi interne ou externe	Avertissement <i>(Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)</i>	Retrait du bénéfice du signe ou Suspension d'habilitation <i>(Contrôle supplémentaire)</i>
Producteur-expéditeur	PM6	Analyse de sol avant plantation	Analyse de sol par un laboratoire non accrédité COFRAC	Suivi	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur, ou prochain contrôle de suivi interne ou externe	Avertissement <i>(Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)</i>	Retrait du bénéfice du signe ou Suspension d'habilitation <i>(Contrôle supplémentaire)</i>
Producteur-expéditeur	PM7	Parcelle ou partie de parcelle dédiée au LR	Non respect des modalités relatives aux parcelles ou parties de parcelle dédiées au LR	Habilitation	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Contrôle supplémentaire sur site	/*	/*
Producteur-expéditeur	PM7	Parcelle ou partie de parcelle dédiée au LR	Non respect des modalités relatives aux parcelles ou parties de parcelle dédiées au LR	Suivi	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur, ou prochain contrôle de suivi interne ou externe	Avertissement <i>(Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)</i>	Retrait du bénéfice du signe ou Suspension d'habilitation <i>(Contrôle supplémentaire)</i>
Producteur-expéditeur	PM8	Prélèvement, préparation et stockage des greffons	Non respect des modalités de prélèvement	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur préalable à l'octroi de l'habilitation	Refus d'habilitation	/

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
								Mesure de traitement en 2ème constat <i>(et modalité de vérification du retour à la conformité)</i>	Mesure de traitement en 3ème constat <i>(et modalité de vérification du retour à la conformité)</i>
Producteur-expéditeur	PM8	Prélèvement, préparation et stockage des greffons	Absence d'identification individuelle de bottes de greffons	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur préalable à l'octroi de l'habilitation ou Contrôle supplémentaire sur site préalable à l'octroi de l'habilitation	Refus d'habilitation	/
Producteur-expéditeur	PM8	Prélèvement, préparation et stockage des greffons	Non respect de la provenance des greffons	Habilitation	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Prochain contrôle externe de suivi	/*	/*
Producteur-expéditeur	PM8	Prélèvement, préparation et stockage des greffons	Non respect des modalités de prélèvement des greffons	Suivi	Oui	Avertissement ou Retrait du bénéfice du signe	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire <i>(Lors du contrôle supplémentaire)</i> ou Retrait du bénéfice du signe <i>(Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)</i>	Suspension d'habilitation ou Retrait d'habilitation <i>(Contrôle supplémentaire)</i>
Producteur-expéditeur	PM8	Prélèvement, préparation et stockage des greffons	Non respect de la provenance des greffons	Suivi	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur, ou prochain contrôle de suivi interne ou externe	Avertissement <i>(Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)</i>	Retrait du bénéfice du signe ou Suspension d'habilitation <i>(Contrôle supplémentaire)</i>

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
								Mesure de traitement en 2ème constat <i>(et modalité de vérification du retour à la conformité)</i>	Mesure de traitement en 3ème constat <i>(et modalité de vérification du retour à la conformité)</i>
Producteur-expéditeur	PM8	Prélèvement, préparation et stockage des greffons	Absence d'identification individuelle de bottes de greffons	Suivi	Oui	Avertissement ou Retrait du bénéfice du signe	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire <i>(Lors du contrôle supplémentaire)</i> ou Retrait du bénéfice du signe <i>(Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)</i>	Suspension d'habilitation ou Retrait d'habilitation <i>(Contrôle supplémentaire)</i>
Producteur-expéditeur	PM9	Méthode de greffage	Absence de greffage manuel par écussonnage	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur préalable à l'octroi de l'habilitation ou Contrôle supplémentaire sur site préalable à l'octroi de l'habilitation	Refus d'habilitation	/
Producteur-expéditeur	PM9	Méthode de greffage	Absence de renseignement du plan de parcelle rang par rang et/ou défaut d'identification des variétés et/ou mitage sur la parcelle	Habilitation	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Prochain contrôle externe de suivi	/*	/*
Producteur-expéditeur	PM9	Méthode de greffage	Absence de greffage manuel par écussonnage	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire ou Retrait du bénéfice du signe	Lors du contrôle supplémentaire ou Prochain contrôle de suivi ou Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation <i>(Contrôle supplémentaire)</i>	Retrait d'habilitation

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
								Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Producteur-expéditeur	PM9	Méthode de greffage	Absence de renseignement du plan de parcelle rang par rang	Suivi	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur, ou prochain contrôle de suivi interne ou externe	Avertissement (Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe ou Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Producteur-expéditeur	PM9	Méthode de greffage	Défaut d'identification des variétés	Suivi	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur, ou prochain contrôle de suivi interne ou externe	Avertissement (Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe ou Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Producteur-expéditeur	PM9	Méthode de greffage	Mitage sur la parcelle	Suivi	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur, ou prochain contrôle de suivi interne ou externe	Avertissement (Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe ou Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Producteur-expéditeur	PM10	Travail du sol	Non respect du nombre de binage minimum à réaliser	Habilitation	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Contrôle supplémentaire sur site	/*	/*
Producteur-expéditeur	PM10	Travail du sol	Non respect du nombre de binage minimum à réaliser	Suivi	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur, ou prochain contrôle de suivi interne ou externe	Avertissement (Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe ou Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
								Mesure de traitement en 2ème constat <i>(et modalité de vérification du retour à la conformité)</i>	Mesure de traitement en 3ème constat <i>(et modalité de vérification du retour à la conformité)</i>
Producteur-expéditeur	PM11	Etat sanitaire des plants	Non respect des modalités de suivi de l'état sanitaire des plants	Habilitation	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Contrôle supplémentaire sur site	/*	/*
Producteur-expéditeur	PM11	Etat sanitaire des plants	Non respect de la fréquence des vérifications visuelles de l'état sanitaire des plants	Suivi	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur, ou prochain contrôle de suivi interne ou externe	Avertissement <i>(Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)</i>	Retrait du bénéfice du signe ou Suspension d'habilitation <i>(Contrôle supplémentaire)</i>
Producteur-expéditeur	PM11	Etat sanitaire des plants	Absence d'enregistrement des interventions phytosanitaire (si traitement nécessaire)	Suivi	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur, ou prochain contrôle de suivi interne ou externe	Avertissement <i>(Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)</i>	Retrait du bénéfice du signe ou Suspension d'habilitation <i>(Contrôle supplémentaire)</i>
Producteur-expéditeur	PM12	Fertilisation	Non respect des modalités de fertilisation	Habilitation	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Contrôle supplémentaire sur site	/*	/*
Producteur-expéditeur	PM12	Fertilisation	Non respect des modalités de fertilisation	Suivi	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur, ou prochain contrôle de suivi interne ou externe	Avertissement <i>(Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)</i>	Retrait du bénéfice du signe ou Suspension d'habilitation <i>(Contrôle supplémentaire)</i>

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
								Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Producteur-expéditeur	PM13	Conformité variétale	Non respect des conditions de suivi de la conformité variétale	Habilitation	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Contrôle supplémentaire sur site	/*	/*
Producteur-expéditeur	PM13	Conformité variétale	Non respect de la fréquence de vérification visuelle de la conformité variétale des plants	Suivi	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur, ou prochain contrôle de suivi interne ou externe	Avertissement (Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe ou Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Producteur-expéditeur	PM14	Rabattage du PG	Non respect du mode de rabattage du PG ou absence de rabattage manuel du PG	Habilitation	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Contrôle supplémentaire sur site	/*	/*
Producteur-expéditeur	PM14	Rabattage du PG	Non respect du mode de rabattage du PG ou absence de rabattage manuel du PG	Suivi	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur, ou prochain contrôle de suivi interne ou externe	Avertissement (Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe ou Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Producteur-expéditeur	PM15	Pincements de l'écusson	Non respect des modalités de pincements de l'écusson	Habilitation	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Contrôle supplémentaire sur site	/*	/*

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
								Mesure de traitement en 2ème constat <i>(et modalité de vérification du retour à la conformité)</i>	Mesure de traitement en 3ème constat <i>(et modalité de vérification du retour à la conformité)</i>
Producteur-expéditeur	PM15	Pincements de l'écusson	Non respect des modalités de pincements de l'écusson	Suivi	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur, ou prochain contrôle de suivi interne ou externe	Avertissement <i>(Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)</i>	Retrait du bénéfice du signe ou Suspension d'habilitation <i>(Contrôle supplémentaire)</i>
Producteur-expéditeur	PM16	Inventaire des écussons	Modalités de réalisation de l'inventaire des écussons prévues non conformes	Habilitation	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Contrôle supplémentaire sur site	/*	/*
Producteur-expéditeur	PM16	Inventaire des écussons	Non respect du délai de réalisation de l'inventaire des écussons ou non respect de délai d'envoi de la déclaration à l'ODG	Suivi	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur, ou prochain contrôle de suivi interne ou externe	Avertissement <i>(Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)</i>	Retrait du bénéfice du signe ou Suspension d'habilitation <i>(Contrôle supplémentaire)</i>
Producteur-expéditeur	PM16	Inventaire des écussons	Absence de comptage des écussons	Suivi	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur, ou prochain contrôle de suivi interne ou externe	Avertissement <i>(Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)</i>	Retrait du bénéfice du signe ou Suspension d'habilitation <i>(Contrôle supplémentaire)</i>
Producteur-expéditeur	<b>PM17</b>	<b><u>Date de récolte</u></b>	Non respect des conditions de récolte prévues	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur préalable à l'octroi de l'habilitation	Refus d'habilitation	/

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
								Mesure de traitement en 2ème constat <i>(et modalité de vérification du retour à la conformité)</i>	Mesure de traitement en 3ème constat <i>(et modalité de vérification du retour à la conformité)</i>
Producteur-expéditeur	PM17	<u>Date de récolte</u>	Non respect de la date de récolte	Suivi	Oui	Avertissement et Retrait du bénéfice du signe	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Contrôle supplémentaire au cours de la campagne en cours ou au plus tard à la campagne suivante	Contrôle supplémentaire <i>(Lors du contrôle supplémentaire)</i> ou Retrait du bénéfice du signe <i>(Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)</i>	Suspension d'habilitation ou Retrait d'habilitation <i>(Contrôle supplémentaire)</i>
Producteur-expéditeur	PM17	<u>Date de récolte</u>	Utilisation de produit chimique pour le défoliage (hors produits à base de cuivre)	Suivi	Oui	Avertissement et Retrait du bénéfice du signe	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Contrôle supplémentaire au cours de la campagne en cours ou au plus tard à la campagne suivante	Contrôle supplémentaire <i>(Lors du contrôle supplémentaire)</i> ou Retrait du bénéfice du signe <i>(Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)</i>	Suspension d'habilitation ou Retrait d'habilitation <i>(Contrôle supplémentaire)</i>
Producteur-expéditeur	PM18	Arrachage	Identification des plants récoltés prévue non conforme	Habilitation	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Contrôle supplémentaire sur site	/*	/*
Producteur-expéditeur	PM18	Arrachage	Défaut d'identification des unités de manutention	Suivi	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur, ou prochain contrôle de suivi interne ou externe	Avertissement <i>(Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)</i>	Retrait du bénéfice du signe ou Suspension d'habilitation <i>(Contrôle supplémentaire)</i>

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrance Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Récurrance Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Producteur-expéditeur	PM18	Arrachage	Non respect du délai arrachage - mise à l'abri des plants de rosiers	Suivi	Oui	Avertissement et Retrait du bénéfice du signe	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Contrôle supplémentaire au cours de la campagne en cours ou au plus tard à la campagne suivante	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire) ou Retrait du bénéfice du signe (Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation ou Retrait d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Producteur-expéditeur	PM18	Arrachage	Absence d'arrosage lors de la mise à l'abri	Suivi	Oui	Avertissement ou Retrait du bénéfice du signe	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Prochain contrôle de suivi ou Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire) ou Retrait du bénéfice du signe (Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation ou Retrait d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Producteur-expéditeur	PM19	Identification des lots de plants de rosiers label rouge stockés	Défaut d'identification des lots de plants de rosiers LR stockés	Habilitation	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Contrôle supplémentaire sur site	/*	/*
Producteur-expéditeur	PM19	Identification des lots de plants de rosiers label rouge stockés	Défaut d'identification des lots de plants de rosiers LR stockés	Suivi	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur, ou prochain contrôle de suivi interne ou externe	Avertissement (Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe ou Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrance Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Récurrance Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Producteur-expéditeur	<b>PM20</b>	<b><u>Stockage intermédiaire et (ou) transport entre le lieu de culture et le lieu de préparation pour la mise en vente</u></b>	Modalités de stockage et/ou de transport prévues non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur préalable à l'octroi de l'habilitation ou Contrôle supplémentaire sur site préalable à l'octroi de l'habilitation	Refus d'habilitation	/
Producteur-expéditeur	<b>PM20</b>	<b><u>Stockage intermédiaire et (ou) transport entre le lieu de culture et le lieu de préparation pour la mise en vente</u></b>	Non respect de la durée de la période entre arrachage et mise en pot ou mise en stockage longue durée	Suivi	Oui	Avertissement et Retrait du bénéfice du signe	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Contrôle supplémentaire au cours de la campagne en cours ou au plus tard à la campagne suivante	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire) ou Retrait du bénéfice du signe (Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation ou Retrait d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Producteur-expéditeur	<b>PM20</b>	<b><u>Stockage intermédiaire et (ou) transport entre le lieu de culture et le lieu de préparation pour la mise en vente</u></b>	Non respect des conditions de stockage intermédiaire	Suivi	Oui	Avertissement et Retrait du bénéfice du signe	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Contrôle supplémentaire au cours de la campagne en cours ou au plus tard à la campagne suivante	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire) ou Retrait du bénéfice du signe (Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation ou Retrait d'habilitation (Contrôle supplémentaire)

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrance Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Récurrance Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Producteur-expéditeur	PM20	<u>Stockage intermédiaire et (ou) transport entre le lieu de culture et le lieu de préparation pour la mise en vente</u>	Non respect des consignes d'arrosage des plants	Suivi	Oui	Avertissement et Retrait du bénéfice du signe	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Contrôle supplémentaire au cours de la campagne en cours ou au plus tard à la campagne suivante	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire) ou Retrait du bénéfice du signe (Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation ou Retrait d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Producteur-expéditeur	PM20	<b><u>Stockage intermédiaire et (ou) transport entre le lieu de culture et le lieu de préparation pour la mise en vente</u></b>	Non respect des conditions de transport	Suivi	Oui	Avertissement et Retrait du bénéfice du signe	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Contrôle supplémentaire au cours de la campagne en cours ou au plus tard à la campagne suivante	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire) ou Retrait du bénéfice du signe (Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation ou Retrait d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Producteur-expéditeur	PM20	<u>Stockage intermédiaire et (ou) transport entre le lieu de culture et le lieu de préparation pour la mise en vente</u>	Défaut d'identification des plants de rosiers transportés	Suivi	Oui	Avertissement et Retrait du bénéfice du signe	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Contrôle supplémentaire au cours de la campagne en cours ou au plus tard à la campagne suivante	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire) ou Retrait du bénéfice du signe (Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation ou Retrait d'habilitation (Contrôle supplémentaire)

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrance Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Récurrance Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Producteur-expéditeur	<b>PM20</b>	<b>Stockage intermédiaire et (ou) transport entre le lieu de culture et le lieu de préparation pour la mise en vente</b>	Non usage d'un camion isotherme en cas de transport de plus de 36h	Suivi	Oui	Avertissement et Retrait du bénéfice du signe	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Contrôle supplémentaire au cours de la campagne en cours ou au plus tard à la campagne suivante	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire) ou Retrait du bénéfice du signe (Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation ou Retrait d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Producteur-expéditeur	<b>PM21</b>	<b>Stockage long</b>	Conditions de conservation prévues en stockage long non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur préalable à l'octroi de l'habilitation ou Contrôle supplémentaire sur site préalable à l'octroi de l'habilitation	Refus d'habilitation	/
Producteur-expéditeur	<b>PM21</b>	<b>Stockage long</b>	Non respect des conditions de conservation en cas de stockage long	Suivi	Oui	Avertissement et Retrait du bénéfice du signe	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Contrôle supplémentaire au cours de la campagne en cours ou au plus tard à la campagne suivante	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire) ou Retrait du bénéfice du signe (Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation ou Retrait d'habilitation (Contrôle supplémentaire)

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
								Mesure de traitement en 2ème constat <i>(et modalité de vérification du retour à la conformité)</i>	Mesure de traitement en 3ème constat <i>(et modalité de vérification du retour à la conformité)</i>
Producteur-expéditeur	PM21	Stockage long	Non respect des conditions de maintien de l'humidité	Suivi	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur, ou prochain contrôle de suivi interne ou externe	Avertissement <i>(Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)</i>	Retrait du bénéfice du signe ou Suspension d'habilitation <i>(Contrôle supplémentaire)</i>
Producteur-expéditeur	<b>PM22</b>	<b>Tri et calibrage</b>	Modalités de tri et calibrage prévues non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur préalable à l'octroi de l'habilitation	Refus d'habilitation	/
Producteur-expéditeur	PM22	Tri et calibrage	Absence d'outils de calibrage	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur préalable à l'octroi de l'habilitation ou Contrôle supplémentaire sur site préalable à l'octroi de l'habilitation	Refus d'habilitation	/
Producteur-expéditeur	<b>PM22</b>	<b>Tri et calibrage</b>	Non respect des critères dimensionnels et qualitatifs des plants LR	Suivi	Oui	Avertissement et Retrait du bénéfice du signe	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Contrôle supplémentaire au cours de la campagne en cours ou au plus tard à la campagne suivante	Contrôle supplémentaire <i>(Lors du contrôle supplémentaire)</i> ou Retrait du bénéfice du signe <i>(Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)</i>	Suspension d'habilitation ou Retrait d'habilitation <i>(Contrôle supplémentaire)</i>

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrance Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Récurrance Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Producteur-expéditeur	PM22	<u>Tri et calibrage</u>	Absence de tri visuel individuel et systématique	Suivi	Oui	Avertissement et Retrait du bénéfice du signe	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Contrôle supplémentaire au cours de la campagne en cours ou au plus tard à la campagne suivante	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire) ou Retrait du bénéfice du signe (Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation ou Retrait d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Producteur-expéditeur	PM22	<u>Tri et calibrage</u>	Absence d'outils de calibrage	Suivi	Oui	Avertissement et Retrait du bénéfice du signe	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Contrôle supplémentaire au cours de la campagne en cours ou au plus tard à la campagne suivante	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire) ou Retrait du bénéfice du signe (Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation ou Retrait d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Producteur-expéditeur	PM23	Identification des plants de rosiers triés et calibrés	Identification des plants de rosiers triés et calibrés prévue non conforme	Habilitation	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Contrôle supplémentaire sur site	/*	/*
Producteur-expéditeur	PM23	Identification des plants de rosiers triés et calibrés	Défaut d'identification des plants de rosiers triés et calibrés	Suivi	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur, ou prochain contrôle de suivi interne ou externe	Avertissement (Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe ou Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
								Mesure de traitement en 2ème constat <i>(et modalité de vérification du retour à la conformité)</i>	Mesure de traitement en 3ème constat <i>(et modalité de vérification du retour à la conformité)</i>
Producteur-expéditeur	PM24	Zone d'emballage, de préparation, ou de rempotage	Conditions d'entreposage et/ou identification des plants prévues non conformes	Habilitation	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Contrôle supplémentaire sur site	/*	/*
Producteur-expéditeur	PM24	Zone d'emballage, de préparation, ou de rempotage	Non respect des caractéristiques de la zone de préparation ou rempotage des plants	Suivi	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur, ou prochain contrôle de suivi interne ou externe	Avertissement <i>(Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)</i>	Retrait du bénéfice du signe ou Suspension d'habilitation <i>(Contrôle supplémentaire)</i>
Producteur-expéditeur	PM25	Mode de présentation du plant de rosier « racines nues »	Mode de présentation du plant de rosier « racines nues » non conforme	Habilitation	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Contrôle supplémentaire sur site	/*	/*
Producteur-expéditeur	PM25	Mode de présentation du plant de rosier « racines nues »	Non respect du mode de présentation du plant de rosier « racines nues »	Suivi	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur, ou prochain contrôle de suivi interne ou externe	Avertissement <i>(Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)</i>	Retrait du bénéfice du signe ou Suspension d'habilitation <i>(Contrôle supplémentaire)</i>
Producteur-expéditeur	PM26	Mode de présentation du plant de rosier « conditionné en pot »	Mode de présentation du plant de rosier « conditionné en pot » non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur préalable à l'octroi de l'habilitation ou Contrôle supplémentaire sur site préalable à l'octroi de l'habilitation	Refus d'habilitation	/

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Récurrence Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Producteur-expéditeur	PM26	Mode de présentation du plant de rosier « conditionné en pot »	Non respect de la période de mise en pot	Suivi	Oui	Avertissement ou Retrait du bénéfice du signe	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire) ou Retrait du bénéfice du signe (Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation ou Retrait d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Producteur-expéditeur	PM26	Mode de présentation du plant de rosier « conditionné en pot »	Non respect des conditions de mise en pot	Suivi	Oui	Avertissement ou Retrait du bénéfice du signe	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Prochain contrôle de suivi ou Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire) ou Retrait du bénéfice du signe (Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation ou Retrait d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Producteur-expéditeur	<b>PM27</b>	<b>Rosier cultivé en pot</b>	Modalités de cultures en pot prévues (durée de mise en végétation dans son pot) non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur préalable à l'octroi de l'habilitation ou Contrôle supplémentaire sur site préalable à l'octroi de l'habilitation	Refus d'habilitation	/

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
								Mesure de traitement en 2ème constat <i>(et modalité de vérification du retour à la conformité)</i>	Mesure de traitement en 3ème constat <i>(et modalité de vérification du retour à la conformité)</i>
Producteur-expéditeur	PM27	Rosier cultivé en pot	Modalités de culture en pot prévues (litrage minimal du pot de culture) non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur préalable à l'octroi de l'habilitation ou Contrôle supplémentaire sur site préalable à l'octroi de l'habilitation	Refus d'habilitation	/
Producteur-expéditeur	PM27	Rosier cultivé en pot	Modalités de culture en pot prévues (identification des rosiers) non conformes Et/ou caractéristiques du substrat ou engrais de culture non conformes	Habilitation	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Contrôle supplémentaire sur site	/*	/*
Producteur-expéditeur	PM27	Rosier cultivé en pot	Non respect du litrage minimal du pot de culture	Suivi	Oui	Avertissement ou Retrait du bénéfice du signe	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Prochain contrôle de suivi ou Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire <i>(Lors du contrôle supplémentaire)</i> ou Retrait du bénéfice du signe <i>(Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)</i>	Suspension d'habilitation ou Retrait d'habilitation <i>(Contrôle supplémentaire)</i>

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrance Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Récurrance Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Producteur-expéditeur	<b>PM27</b>	<b>Rosier cultivé en pot</b>	Non respect de la durée de mise en végétation dans son pot	Suivi	Oui	Avertissement et Retrait du bénéfice du signe	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Contrôle supplémentaire au cours de la campagne en cours ou au plus tard à la campagne suivante	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire) ou Retrait du bénéfice du signe (Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation ou Retrait d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Producteur-expéditeur	PM27	Rosier cultivé en pot	Non respect des caractéristiques du substrat ou engrais de culture	Suivi	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur, ou prochain contrôle de suivi interne ou externe	Avertissement (Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe ou Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Producteur-expéditeur	PM27	Rosier cultivé en pot	Défaut d'identification des plants repotés	Suivi	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur, ou prochain contrôle de suivi interne ou externe	Avertissement (Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe ou Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Producteur-expéditeur	PM28	Entretien de la culture Conformité variétale	Modalités de suivi sanitaire des plants cultivés en pots non conformes	Habilitation	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Contrôle supplémentaire sur site	/*	/*

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
								Mesure de traitement en 2ème constat <i>(et modalité de vérification du retour à la conformité)</i>	Mesure de traitement en 3ème constat <i>(et modalité de vérification du retour à la conformité)</i>
Producteur-expéditeur	PM28	Entretien de la culture Conformité variétale	Non respect de la période et/ou de la fréquence de vérification de l'état sanitaire des plants	Suivi	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur, ou prochain contrôle de suivi interne ou externe	Avertissement <i>(Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)</i>	Retrait du bénéfice du signe ou Suspension d'habilitation <i>(Contrôle supplémentaire)</i>
Producteur-expéditeur	PM28	Entretien de la culture Conformité variétale	Absence d'enregistrement des interventions phytosanitaire (si traitement nécessaire)	Suivi	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur, ou prochain contrôle de suivi interne ou externe	Avertissement <i>(Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)</i>	Retrait du bénéfice du signe ou Suspension d'habilitation <i>(Contrôle supplémentaire)</i>
Producteur-expéditeur	PM28	Entretien de la culture Conformité variétale	Absence d'enregistrement des déclassements suite à non conformités	Suivi	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur, ou prochain contrôle de suivi interne ou externe	Avertissement <i>(Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)</i>	Retrait du bénéfice du signe ou Suspension d'habilitation <i>(Contrôle supplémentaire)</i>
Producteur-expéditeur	PM29	Tri et le calibrage	Conditions de tri et calibrage prévues non conformes	Habilitation	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Contrôle supplémentaire sur site	/*	/*
Producteur-expéditeur	PM29	Tri et le calibrage	Non respect des conditions de tri individuel et systématique	Suivi	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur, ou prochain contrôle de suivi interne ou externe	Avertissement <i>(Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)</i>	Retrait du bénéfice du signe ou Suspension d'habilitation <i>(Contrôle supplémentaire)</i>

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Récurrence Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Producteur-expéditeur	PM29	Tri et le calibrage	Non respect de la qualité des rosiers LR après tri et calibrage (nombre de bourgeons débourrés en pousses feuillées)	Suivi	Oui	Avertissement ou Retrait du bénéfice du signe	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire) ou Retrait du bénéfice du signe (Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation ou Retrait d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Producteur-expéditeur	<b>PM30</b>	<b>Mise en vente par le producteur</b>	Modalités de mise en vente prévues non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur préalable à l'octroi de l'habilitation ou Contrôle supplémentaire sur site préalable à l'octroi de l'habilitation	Refus d'habilitation	/
Producteur-expéditeur	<b>PM30</b>	<b>Mise en vente par le producteur</b>	Non respect de la date de début de mise en vente des rosiers LR racines nues ou conditionnées et/ou des rosiers LR cultivés en pot	Suivi	Oui	Avertissement et Retrait du bénéfice du signe	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Contrôle supplémentaire au cours de la campagne en cours ou au plus tard à la campagne suivante	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire) ou Retrait du bénéfice du signe (Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation ou Retrait d'habilitation (Contrôle supplémentaire)

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
								Mesure de traitement en 2ème constat <i>(et modalité de vérification du retour à la conformité)</i>	Mesure de traitement en 3ème constat <i>(et modalité de vérification du retour à la conformité)</i>
Producteur-expéditeur	PM31	Etiquetage	Non-respect des modalités d'étiquetage sur éléments pouvant induire le consommateur en erreur sur l'identification ou la qualité du produit	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur préalable à l'octroi de l'habilitation ou Contrôle supplémentaire sur site préalable à l'octroi de l'habilitation	Refus d'habilitation	/
Producteur-expéditeur	PM31	Etiquetage	Non-respect des modalités d'étiquetage sur éléments n'induisant pas en erreur le consommateur sur l'identification ou la qualité du produit	Habilitation	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Contrôle supplémentaire sur site	/*	/*
Producteur-expéditeur	PM31	Etiquetage	Non-respect des modalités d'étiquetage sur éléments pouvant induire le consommateur en erreur sur l'identification ou la qualité du produit	Suivi	Oui	Avertissement ou Retrait du bénéfice du signe	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire <i>(Lors du contrôle supplémentaire)</i> ou Retrait du bénéfice du signe <i>(Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)</i>	Suspension d'habilitation ou Retrait d'habilitation <i>(Contrôle supplémentaire)</i>
Producteur-expéditeur	PM31	Etiquetage	Non-respect des modalités d'étiquetage sur éléments n'induisant pas en erreur le consommateur sur l'identification ou la qualité du produit	Suivi	Oui	/	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur, ou prochain contrôle de suivi interne ou externe	Avertissement <i>(Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)</i>	Retrait du bénéfice du signe ou Suspension d'habilitation <i>(Contrôle supplémentaire)</i>

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
								Mesure de traitement en 2ème constat <i>(et modalité de vérification du retour à la conformité)</i>	Mesure de traitement en 3ème constat <i>(et modalité de vérification du retour à la conformité)</i>
Producteur-expéditeur	PM31	Etiquetage	Utilisation d'étiquetage non validé par l'ODG et/ou non validé par l'OC	Suivi	Oui	Avertissement ou Retrait du bénéfice du signe	Contrôle documentaire sur base éléments transmis par l'opérateur ou Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire <i>(Lors du contrôle supplémentaire)</i> ou Retrait du bénéfice du signe <i>(Prochain contrôle externe de suivi ou Contrôle supplémentaire)</i>	Suspension d'habilitation ou Retrait d'habilitation <i>(Contrôle supplémentaire)</i>
Producteur-expéditeur	PM33	Déclaration des quantités greffées par variété	Cf. DCC Tous SIQO	Suivi	Cf. DCC Tous SIQO	Cf. DCC Tous SIQO	Cf. DCC Tous SIQO	Cf. DCC Tous SIQO	Cf. DCC Tous SIQO
Producteur-expéditeur	PM34	Déclaration des quantités inventoriées par variété	Cf. DCC Tous SIQO	Suivi	Cf. DCC Tous SIQO	Cf. DCC Tous SIQO	Cf. DCC Tous SIQO	Cf. DCC Tous SIQO	Cf. DCC Tous SIQO
Producteur-expéditeur	PM35	Déclaration des quantités vendues	Cf. DCC Tous SIQO	Suivi	Cf. DCC Tous SIQO	Cf. DCC Tous SIQO	Cf. DCC Tous SIQO	Cf. DCC Tous SIQO	Cf. DCC Tous SIQO

Manquements ODG :

Numéro	Thématique	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Récurrence Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
PM36 à PM42	Gestion du registre des variétés	Absence de dispositions prévues pour la gestion de la liste des variétés autorisées en label rouge ou dispositions prévues non-conformes Ou Défaut de gestion de la liste des variétés autorisées en label rouge et/ou non-respect des modalités de sélection variétale	Initial	Oui	Refus temporaire de certification	Evaluation documentaire supplémentaire préalable à l'octroi du certificat	Refus de certification	/
PM36 à PM42	Gestion du registre des variétés	Défaut de gestion de la liste des variétés autorisées en label rouge et/ou non respect des modalités de sélection variétale	Suivi	Oui	Avertissement	Par preuve documentaire ou au plus tard lors de la prochaine évaluation de suivi ou si la situation le justifie, au moyen d'une évaluation supplémentaire	Suspension de certificat ou évaluation supplémentaire ( <i>Evaluation supplémentaire</i> )	Suspension de certificat ou retrait de certificat ( <i>Evaluation supplémentaire</i> )
PMA	Gestion des étiquetages	Non prise en compte de la gestion des étiquetages dans le système documentaire de l'ODG	Initial	Oui	/	Par preuve documentaire ou au plus tard lors de la première évaluation de suivi	Avertissement ( <i>Par preuve documentaire ou lors de la prochaine évaluation de suivi</i> )	Evaluation supplémentaire ou Suspension de certificat ( <i>Evaluation supplémentaire</i> )
PMA	Gestion des étiquetages	Défaut de gestion des étiquetages	Suivi	Oui	/	Par preuve documentaire ou au plus tard lors de la première évaluation de suivi	Avertissement ( <i>Par preuve documentaire ou lors de la prochaine évaluation de suivi</i> )	Evaluation supplémentaire ou Suspension de certificat ( <i>Evaluation supplémentaire</i> )